

DÉPARTEMENT  
DU  
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT  
DE  
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du MARDI 08 MARS 2022

Date de  
convocation :

01 mars 2022

Affichée le :

01 mars 2022

Date d'affichage  
des délibérations

**14 MARS 2022**

Nombre de  
délégués

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 08 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

**Étaient présents :**

M. Michel LAMARRE, Maire,  
M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, M. HAMEL,  
Mme THEVENIN adjoints.  
M. ROTROU, maire délégué de Vasouy.  
M. ALLEAUME, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mme GESLIN, Mme BARRÉ, M. BRÉVAL,  
Mme SALE, M. BUISSON, Mme GROS, Mme HARREAU, M. SAUDIN, M. AMBOS, Mme  
LALART, Mme HERON BUDIN, Mme GALOCHER conseillers municipaux.

**Absent :**

M. CARVAL, conseiller municipal

**Absent et excusé :**

M. NAVIAUX, conseiller municipal

**Absents et excusés ayant donné pouvoir :**

Mme SAUSSEAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme THEVENIN), Mme THOMAS (pouvoir à Mme PONS), conseillers municipaux.

Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

### **Subvention exceptionnelle à l'ONG des United Riders dans le cadre de la guerre en Ukraine**

Rapporteur : Monsieur Michel LAMARRE, Le Maire,

Dans le cadre de la guerre en Ukraine, l'ONG des United Riders, via son représentant local, Monsieur Guillaume Lebourg, a avisé la Mairie de la mise en place, en liaison avec Madame Potel, directrice de l'école Caubrière, d'une collecte à destination des Ukrainiens et de l'organisation d'un convoi humanitaire pour porter les dons, convoi qui partira du Havre, en direction de la frontière Pologne / Ukraine, avec accompagnement des semi-remorques sur place pour la distribution, afin d'éviter les intermédiaires et d'être au plus près des personnes dans le besoin.

Les frais de transport du convoi étant estimés à la somme de 5 000 €, Monsieur POTEL a sollicité une aide financière de la Ville pour assurer ce transport.

2022/01

Etant donné la situation, et entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant qu'en vertu de l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut attribuer des subventions exceptionnelles à des associations,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Vote une subvention exceptionnelle de 1 000.00 € pour l'ONG des United Riders afin d'aider au financement du convoi humanitaire en direction de la frontière entre la Pologne et l'Ukraine,**

Fait & délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,

P/Le Maire

Felipe ALVAREZ

1<sup>er</sup> adjoint



Accusé de réception en préfecture  
014-211403332-20220308-dei202201-DE  
Date de télétransmission : 14/03/2022  
Date de réception préfecture : 14/03/2022

DÉPARTEMENT  
DU  
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT  
DE  
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du MARDI 08 MARS 2022

Date de  
convocation :

01 mars 2022

Affichée le :

01 mars 2022

Date d'affichage  
des délibérations

**14 MARS 2022**

Nombre de  
délégués

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 08 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

#### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,  
M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, M. HAMEL,  
Mme THEVENIN adjoints.  
M. ROTROU, maire délégué de Vasouy.  
M. ALLEAUME, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mme GESLIN, Mme BARRÉ, M. BRÉVAL,  
Mme SALE, M. BUISSON, Mme GROS, Mme HARREAU, M. SAUDIN, M. AMBOS, Mme  
LALART, Mme HERON BUDIN, Mme GALOCHER conseillers municipaux.

#### Absent :

M. CARVAL, conseiller municipal

#### Absent et excusé :

M. NAVIAUX, conseiller municipal

#### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme SAUSSEAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme THEVENIN), Mme THOMAS (pouvoir à Mme PONS), conseillers municipaux.

Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

### DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Rapporteur : Madame Catherine FLEURY, Adjointe au Maire

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) prévu à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales doit être présenté dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget par l'assemblée délibérante et ainsi permettre d'échanger sur les orientations budgétaires de la collectivité et de faire une information sur la situation financière de cette dernière.

En application de la loi NOTRE, le rapport d'orientation budgétaire sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

**Cf. ROB joint.**

**Après avoir entendu Madame FLEURY, Adjointe aux Finances,**

Vu la Loi Notre du 7 août 2015 et notamment son article 107,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2312-1 du CGCT,

Vu le rapport d'orientation budgétaire retraçant les informations nécessaires au débat d'orientation budgétaire transmis à chaque membre du conseil municipal,

Vu l'avis de la commission des finances,

Considérant l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport présentant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Considérant que ce rapport doit donner lieu à un débat en conseil municipal

**Après en avoir débattu,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Prend acte que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu sur la base du rapport d'orientations budgétaires, joint à la présente, et transmis avec la convocation du présent Conseil Municipal.**

P/Le Maire

Felipe ALVAREZ

1<sup>er</sup> adjoint



Accusé de réception en préfecture  
014-211403332-20220308-del202202-DE  
Date de télétransmission : 14/03/2022  
Date de réception préfecture : 14/03/2022

DÉPARTEMENT  
DU  
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT  
DE  
LISIEUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du MARDI 08 MARS 2022

Date de  
convocation :

01 mars 2022

Affichée le :

01 mars 2022

Date d'affichage  
des délibérations

**14 MARS 2022**

Nombre de  
délégués

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 08 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

#### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,  
M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, M. HAMEL,  
Mme THEVENIN adjoints.  
M. ROTROU, maire délégué de Vasouy.  
M. ALLEAUME, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mme GESLIN, Mme BARRÉ, M. BRÉVAL,  
Mme SALE, M. BUISSON, Mme GROS, Mme HARREAU, M. SAUDIN, M. AMBOS, Mme  
LALART, Mme HERON BUDIN, Mme GALOCHER conseillers municipaux.

#### Absent :

M. CARVAL, conseiller municipal

#### Absent et excusé :

M. NAVIAUX, conseiller municipal

#### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme SAUSSEAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme THEVENIN), Mme THOMAS (pouvoir à Mme PONS), conseillers municipaux.

Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

### CONVENTION 2022 ENTRE LA VILLE DE HONFLEUR ET L'ASSOCIATION 30 MILLIONS D'AMIS POUR LA POURSUITE DE LA STERILISATION ET DE L'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS

Rapporteur : Monsieur Michel LAMARRE, le Maire

Depuis plusieurs années, la municipalité de HONFLEUR a noué un partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

En effet, la gestion des chats errants est délicate et il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération, en recourant à la stérilisation, solution ayant fait ses preuves.

Afin de reconduire ce partenariat, il est proposé de renouveler la convention de stérilisation et d'identification des chats errants, jointe en annexe.

La municipalité et la Fondation 30 Millions d'Amis participeront financièrement, chacune, à hauteur de 50 % du coût des stérilisations et des puces électroniques, réalisés au cours de la période de validité de la convention. Il est également précisé que la municipalité de HONFLEUR s'engage à verser à la Fondation 30 Millions d'Amis sa participation financière de 50 %, avant toute opération de capture.

La Fondation 30 Millions d'Amis, après réception de la participation financière de la municipalité de HONFLEUR, s'engage à participer à hauteur du même montant.

Dans ce cadre, la participation de la ville de Honfleur est de 1 750 € pour 50 animaux

**VU** la convention de partenariat avec l'association « 30 millions d'amis » signée depuis plusieurs années.

**CONSIDERANT** la proposition faite à la Ville de Honfleur de renouveler dans les mêmes termes cette convention pour l'année 2022 avec la Fondation « 30 millions d'amis »,

**CONSIDERANT** que cette action est indispensable pour réguler la population des chats,

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Valide le projet de convention,**
- **Autorise Monsieur le maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Honfleur et la Fondation « 30 millions d'amis » pour la poursuite de la stérilisation et de l'identification des chats errants pour l'année 2022 et à signer tous les actes afférents à sa mise en œuvre,**

P/Le Maire  
Felipe ALVAREZ  
1<sup>er</sup> adjoint



Accusé de réception en préfecture  
014-211403332-20220308-del202203-DE  
Date de télétransmission : 14/03/2022  
Date de réception préfecture : 14/03/2022

DÉPARTEMENT  
DU  
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT  
DE  
LISIEUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du MARDI 08 MARS 2022

Date de  
convocation :

01 mars 2022

Affichée le :

01 mars 2022

Date d'affichage  
des délibérations

**4 MARS 2022**

Nombre de  
délégués

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 08 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

#### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,  
M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, M. HAMEL,  
Mme THEVENIN adjoints.  
M. ROTROU, maire délégué de Vasouy.  
M. ALLEAUME, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mme GESLIN, Mme BARRÉ, M. BRÉVAL,  
Mme SALE, M. BUISSON, Mme GROS, Mme HARREAU, M. SAUDIN, M. AMBOS, Mme  
LALART, Mme HERON BUDIN, Mme GALOCHER conseillers municipaux.

#### Absent :

M. CARVAL, conseiller municipal

#### Absent et excusé :

M. NAVIAUX, conseiller municipal

#### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme SAUSSEAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme THEVENIN), Mme THOMAS (pouvoir à Mme PONS), conseillers municipaux.

Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

### Convention de participation financière à l'école de musique Erik Satie avec la commune de la Rivière Saint Sauveur

Rapporteur : Monsieur Michel LAMARRE, le Maire.

Par délibération du 29 juin 2005, la commune de la Rivière Saint Sauveur s'était prononcée favorablement pour que les élèves de l'école de musique, qui résident sur cette commune, puissent bénéficier d'un tarif privilégié comme le Honfleurais. En contrepartie la Mairie de la Rivière Saint Sauveur avait accepté de financer la différence des tarifs sur son budget

Il est proposé au conseil Municipal de renouveler ce partenariat et d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention permettant aux jeunes Saint Sauverais d'accéder à l'école de musique Erik Satie à des conditions tarifaires identiques à celles offertes aux honfleurais.

**VU** la délibération du conseil municipal du 29 juin 2005,

**VU** la délibération du conseil municipal du 14 décembre 2021 fixant les tarifs actuels de l'école de musique,

**Considérant** le souhait des deux communes de renouveler ce partenariat,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Valide le projet de convention joint en annexe.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les actes afférents à sa mise en œuvre.**

P/Le Maire

Felipe ALVAREZ

1<sup>er</sup> adjoint



Accusé de réception en préfecture  
014-211403332-20220308-del202204-AI  
Date de télétransmission : 14/03/2022  
Date de réception préfecture : 14/03/2022

DÉPARTEMENT  
DU  
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT  
DE  
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du MARDI 08 MARS 2022

Date de  
convocation :

01 mars 2022

Affichée le :

01 mars 2022

Date d'affichage  
des délibérations

**14 MARS 2022**

Nombre de  
délégués

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 08 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

#### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,  
M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, M. HAMEL,  
Mme THEVENIN adjoints.  
M. ROTROU, maire délégué de Vasouy.  
M. ALLEAUME, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mme GESLIN, Mme BARRÉ, M. BRÉVAL,  
Mme SALE, M. BUISSON, Mme GROS, Mme HARREAU, M. SAUDIN, M. AMBOS, Mme  
LALART, Mme HERON BUDIN, Mme GALOCHER conseillers municipaux.

#### Absent :

M. CARVAL, conseiller municipal

#### Absent et excusé :

M. NAVIAUX, conseiller municipal

#### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme SAUSSEAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme THEVENIN), Mme THOMAS (pouvoir à Mme PONS), conseillers municipaux.

Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

### Convention de mutualisation des productions florales – validation des tarifs

Rapporteur : Monsieur Michel LAMARRE, le Maire,

Le Conseil Municipal a accepté, en date du 10 mars 2021, après délibération à l'unanimité, la mutualisation de la production florale de Honfleur au bénéfice des communes membres de la CCPHB, à titre expérimental, pour une durée de 2 ans, soit 4 saisons florales. Le Conseil a également autorisé Monsieur le Maire à signer avec chaque commune intéressée membre de la CCPHB une convention de mutualisation de la production florale au sein des serres municipales de la ville de Honfleur et a décidé de fixer les tarifs du catalogue de la première saison.

Les communes suivantes ont signé la convention :

- Gonneville Sur Honfleur
- Quetteville
- Berville Sur Mer
- Ablon
- La Rivière Saint Sauveur
- Equemauville.

Pour compléter la mise en œuvre de cette convention, il est proposé au Conseil Municipal de voter les tarifs des catalogues des 3 autres saisons. (Pièces jointes)

**VU** la convention de mutualisation de production florale signée entre Honfleur et chacune des 6 communes intéressées membres de la CCPHB sur 4 saisons et les tarifs fixés de la 1<sup>ère</sup> saison.

**CONSIDERANT** la nécessité de voter les tarifs pour les 3 autres saisons.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Adopte les tarifs présentés en pièces jointes.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents,**

P/Le Maire  
Felipe ALVAREZ  
1<sup>er</sup> adjoint



Accusé de réception en préfecture  
014-211403332-20220308-del202205-DE  
Date de télétransmission : 14/03/2022  
Date de réception préfecture : 14/03/2022

DÉPARTEMENT  
DU  
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT  
DE  
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du MARDI 08 MARS 2022

Date de  
convocation :

01 mars 2022

Affichée le :

01 mars 2022

Date d'affichage  
des délibérations

**14 MARS 2022**

Nombre de  
délégués

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 08 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

#### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,  
M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, M. HAMEL,  
Mme THEVENIN adjoints.  
M. ROTROU, maire délégué de Vasouy.  
M. ALLEAUME, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mme GESLIN, Mme BARRÉ, M. BRÉVAL,  
Mme SALE, M. BUISSON, Mme GROS, Mme HARREAU, M. SAUDIN, M. AMBOS, Mme  
LALART, Mme HERON BUDIN, Mme GALOCHER conseillers municipaux.

#### Absent :

M. CARVAL, conseiller municipal

#### Absent et excusé :

M. NAVIAUX, conseiller municipal

#### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme SAUSSEAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme THEVENIN), Mme THOMAS (pouvoir à Mme PONS), conseillers municipaux.

Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

#### Dépôt de biens archéologiques mobiliers par la DRAC

#### Acceptation du dépôt de différents objets archéologiques trouvés dans la Lieutenance par la DRAC, pour conservation aux archives municipales

Rapporteur : Madame Caroline THEVENIN, Adjointe au Maire

Dans le cadre de l'opération archéologique N°163710 du 14 septembre 2015 menée dans le bâtiment dit La Lieutenance, des biens archéologiques essentiellement composés d'échantillons de papiers peints et de journaux anciens ont été mis au jour (voir liste jointe).

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir accepter le dépôt de ces objets par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie aux Archives municipales de Honfleur.

Vu la délibération du 30 juin 2015 autorisant M. le Maire à signer une convention entre l'Etat, le Conseil départemental du Calvados et la Ville de Honfleur qui accepte le dépôt de premiers objets découverts à la Lieutenance, à savoir une bouteille contenant plusieurs témoignages de 1907,

Vu la convention du 16 septembre 2015 signée entre l'Etat, le Conseil Départemental du Calvados et la ville de Honfleur acceptant le dépôt par l'Etat des objets de 1907 découverts dans le bâtiment dit la Lieutenance,

Vu la correspondance du 16 décembre 2021 de la Préfecture du Calvados notifiant la propriété des biens archéologiques mis à jour et sollicitant du Conseil municipal une délibération acceptant ce dépôt,

Considérant que ces biens archéologiques supplémentaires ont été trouvés lors des fouilles menées par l'INRAP dans la Lieutenance, propriété de la Ville de Honfleur, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accepter ce nouveau dépôt au sein du service des Archives municipales de la Ville où ils seront conservés avec le précédent dépôt.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **Accepte ce nouveau dépôt au sein des Archives municipales de la ville.**

P/Le Maire  
Felipe ALVAREZ  
1<sup>er</sup> adjoint



Accusé de réception en préfecture  
014-211403332-20220308-del202206-DE  
Date de télétransmission : 14/03/2022  
Date de réception préfecture : 14/03/2022

DÉPARTEMENT  
DU  
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT  
DE  
LISIEUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du MARDI 08 MARS 2022

Date de  
convocation :

01 mars 2022

Affichée le :

01 mars 2022

Date d'affichage

des délibérations

**14 MARS 2022**

Nombre de  
délégués

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 08 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

#### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,  
M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, M. HAMEL, Mme THEVENIN adjoints.  
M. ROTROU, maire délégué de Vasouy.  
M. ALLEAUME, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mme GESLIN, Mme BARRÉ, M. BRÉVAL, Mme SALE, M. BUISSON, Mme GROS, Mme HARREAU, M. SAUDIN, M. AMBOS, Mme LALART, Mme HERON BUDIN, Mme GALOCHER conseillers municipaux.

#### Absent :

M. CARVAL, conseiller municipal

#### Absent et excusé :

M. NAVIAUX, conseiller municipal

#### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme SAUSSEAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme THEVENIN), Mme THOMAS (pouvoir à Mme PONS), conseillers municipaux.

Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

### Actualisation des tarifs 2022 – Médiathèque

Rapporteur : Madame Caroline THEVENIN, Adjointe au Maire

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2021 actualisant les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

**Considérant** que l'intercommunalité est un découpage plus pertinent que le canton pour la fixation des tarifs,

**Considérant** la nécessité d'harmoniser les tarifs avec les autres services municipaux, notamment ceux du Pôle Patrimoine et lecture publique, auquel la médiathèque appartient,

Il est proposé de retirer la mention « Canton » des différents tarifs afin d'appliquer des tarifs CCPHB ou hors CCPHB.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Actualise les tarifs 2022 de la Médiathèque, tels que présentés ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

P/Le Maire  
Felipe ALVAREZ  
1<sup>er</sup> adjoint



Accusé de réception en préfecture  
014-211403332-20220308-del202207-DE  
Date de télérmission : 14/03/2022  
Date de réception préfecture : 14/03/2022

DÉPARTEMENT  
DU  
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT  
DE  
LISIEUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du MARDI 08 MARS 2022

Date de  
convocation :

01 mars 2022

Affichée le :

01 mars 2022

Date d'affichage  
des délibérations

**14 MARS 2022**

Nombre de  
délégués

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 08 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

#### **Étaient présents :**

M. Michel LAMARRE, Maire,  
M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, M. HAMEL,  
Mme THEVENIN adjoints.  
M. ROTROU, maire délégué de Vasouy.  
M. ALLEAUME, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mme GESLIN, Mme BARRÉ, M. BRÉVAL,  
Mme SALE, M. BUISSON, Mme GROS, Mme HARREAU, M. SAUDIN, M. AMBOS, Mme  
LALART, Mme HERON BUDIN, Mme GALOCHER conseillers municipaux.

#### **Absent :**

M. CARVAL, conseiller municipal

#### **Absent et excusé :**

M. NAVIAUX, conseiller municipal

#### **Absents et excusés ayant donné pouvoir :**

Mme SAUSSEAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme THEVENIN), Mme THOMAS (pouvoir à Mme PONS), conseillers municipaux.

Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

### **Parc d'activités Calvados Honfleur – Modification du programme des équipements publics du dossier de réalisation – Avis de la Ville de Honfleur**

Rapporteur : Monsieur Christophe BUISSON, Conseiller Municipal.

Par courrier reçu le 27 décembre dernier, la SHEMA, concessionnaire du parc d'activités Calvados Honfleur, a transmis le dossier de réalisation modificatif de la ZAC du PACH afin de recueillir l'accord des personnes publiques concernées : Ville de Honfleur, Département du Calvados et SIVOM.

En effet, la modification du programme des équipements publics est nécessaire. Elle porte sur :

- La suppression d'une voie secondaire
- L'introduction de « voies vertes » de compétence départementale, assortie d'une participation financière du Département du Calvados.

Au regard de leur accord, le syndicat pourra approuver le dossier modificatif et, ensuite, demander l'approbation du Programme des Equipements Publics modifié au Préfet, après avis de la ville et de la CCPHB.

Lors de l'approbation du dossier modificatif, le syndicat pourra valider la convention de participation du Département à la création des voies vertes, ainsi qu'un avenant à la concession d'aménagement actant la remise des voies vertes par la SHEMA directement au Département.

**VU** le dossier de réalisation de la ZAC du Parc d'activités qui prévoit la désignation de la collectivité chargée de la gestion des espaces publics à l'issue de l'investissement.

**CONSIDERANT** que la Ville a acté la reprise, au fur et à mesure de la réalisation des tranches de travaux, de l'ensemble des voiries et réseaux et des espaces verts publics de la ZAC du Parc d'activités, par délibération du 13 octobre 2009.

**Considérant** que le projet de dossier de réalisation modificatif de la ZAC a été mis à disposition des conseillers municipaux en mairie,

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la modification et de confirmer la reprise par la Ville de l'ensemble des voiries et réseaux ainsi que des espaces verts publics tels que modifiés.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Donne son accord à la modification du dossier de réalisation modificatif de la ZAC du PACH et notamment du programme des ouvrages revenant à la Ville.**
- **Confirme la reprise par la Ville de l'ensemble des voiries et réseaux ainsi que des espaces verts publics à l'issue de la réalisation des travaux.**

P/Le Maire  
Felipe ALVAREZ  
1<sup>er</sup> adjoint



Accusé de réception en préfecture  
014-211403332-20220308-del202208-DE  
Date de télétransmission : 14/03/2022  
Date de réception préfecture : 14/03/2022

DÉPARTEMENT  
DU  
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT  
DE  
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du MARDI 08 MARS 2022

Date de  
convocation :

01 mars 2022

Affichée le :

01 mars 2022

Date d'affichage  
des délibérations

**14 MARS 2022**

Nombre de  
délégués

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 08 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

#### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,  
M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, M. HAMEL,  
Mme THEVENIN adjoints.  
M. ROTROU, maire délégué de Vasouy.  
M. ALLEAUME, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mme GESLIN, Mme BARRÉ, M. BRÉVAL,  
Mme SALE, M. BUISSON, Mme GROS, Mme HARREAU, M. SAUDIN, M. AMBOS, Mme  
LALART, Mme HERON BUDIN, Mme GALOCHER conseillers municipaux.

#### Absent :

M. CARVAL, conseiller municipal

#### Absent et excusé :

M. NAVIAUX, conseiller municipal

#### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme SAUSSEAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme THEVENIN), Mme THOMAS (pouvoir à Mme PONS), conseillers municipaux.

Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

### VILLE DE HONFLEUR/CCAS : PARTICIPATION 2022 – AVANCE 2022

Rapporteur : Madame Catherine FLEURY, Adjointe au Maire.

**Vu** la délibération 2021/70 du 14 décembre 2021 et en vertu de l'article 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif est autorisé à engager, liquider, mandater les dépenses de la section de fonctionnement dès le 1er janvier 2022 dans la limite de celles inscrites au budget 2021 et ce jusqu'à l'adoption du budget.

**Considérant** qu'il est nécessaire dans l'attente du vote du BP 2022 et pour assurer le bon fonctionnement du CCAS, que la ville accorde une avance sur la subvention 2022 dans la limite de la subvention versée en 2021.

**Considérant** que la subvention versée en 2021 était de 700 000 €

**Considérant** que le versement de subvention ne peut intervenir qu'après l'approbation du Budget Primitif

**Considérant** la nécessité de verser cette participation annuelle sous forme d'acompte dans la limite de 50% de la subvention allouée au titre de l'exercice 2021 pour assurer le bon fonctionnement du CCAS.

2022/09

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser sous forme d'avance et dans la limite de 50% du montant accordé en 2021 la subvention de fonctionnement du CCAS de Honfleur.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Autorise Monsieur le Maire à verser au CCAS sous forme d'avance la subvention 2022 dans la limite de 50% de la subvention versée en 2021.**

P/ le maire  
Felipe ALVAREZ  
1<sup>er</sup> adjoint



Accusé de réception en préfecture  
014-211403332-20220308-def202209-DE  
Date de télétransmission : 14/03/2022  
Date de réception préfecture : 14/03/2022

DÉPARTEMENT  
DU  
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT  
DE  
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du MARDI 08 MARS 2022

Date de  
convocation :

01 mars 2022

Affichée le :

01 mars 2022

Date d'affichage  
des délibérations

**14 MARS 2022**

Nombre de  
délégués

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 08 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

#### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,  
M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, M. HAMEL,  
Mme THEVENIN adjoints.  
M. ROTROU, maire délégué de Vasouy.  
M. ALLEAUME, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mme GESLIN, Mme BARRÉ, M. BRÉVAL,  
Mme SALE, M. BUISSON, Mme GROS, Mme HARREAU, M. SAUDIN, M. AMBOS, Mme  
LALART, Mme HERON BUDIN, Mme GALOCHER conseillers municipaux.

#### Absent :

M. CARVAL, conseiller municipal

#### Absent et excusé :

M. NAVIAUX, conseiller municipal

#### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme SAUSSEAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme THEVENIN), Mme THOMAS (pouvoir à Mme PONS), conseillers municipaux.

Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

### Désignation des membres de la commission « Façades et Enseignes »

Rapporteur : Madame Catherine FLEURY, Adjointe au Maire,

L'opération d'aide à la rénovation des façades engagée avec le Mouvement Pact Arim des Pays Normands pour l'Amélioration de l'Habitat, se poursuit **avec Soliha Normandie**. La Ville aide les propriétaires ou les locataires dans la réalisation de leurs travaux en leur apportant une subvention municipale (Cf. délibération du conseil municipal du 11 décembre 2019 approuvant le règlement et les modalités d'attribution des différentes subventions pour la rénovation des façades et la valorisation des enseignes commerciales).

Pour examiner les dossiers de demande d'aides qui sont à constituer auprès de Soliha Normandie, il convient de constituer une commission de cinq membres, dont le Maire est le président de droit, laquelle donne son avis sur les dossiers présentés par Soliha Normandie.

Il est proposé que cette commission soit composée de :

M. Michel LAMARRE, Maire, Président,  
M. Felipe ALVAREZ, Adjoint,  
Mme Martine LEMONNIER, Adjointe,  
Mme Catherine FLEURY, Adjointe,  
Mme Laurence LALART, Conseillère Municipale.

Entendu l'exposé de Madame FLEURY,

Considérant qu'en vertu de l'article L2121.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres,

Considérant qu'il convient de constituer une commission chargée d'examiner les dossiers de demande d'aides pour la rénovation des façades ou la pose d'enseignes, constitués par Soliha Normandie,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Accepte la proposition et dit que la commission chargée d'examiner les demandes d'aides pour les travaux de rénovation de maisons, notamment des façades, et la pose des enseignes, sera composée de :**
  - **M. Michel LAMARRE, Maire, Président,**
  - **M. Felipe ALVAREZ, Adjoint,**
  - **Mme Martine LEMONNIER, Adjointe,**
  - **Mme Catherine FLEURY, Adjointe,**
  - **Mme LALART, Conseillère Municipale.**

Fait & délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

P/ le maire

Felipe ALVAREZ

1<sup>er</sup> adjoint



Accusé de réception en préfecture  
014-211403332-20220308-del202210-DE  
Date de télétransmission : 14/03/2022  
Date de réception préfecture : 14/03/2022

DÉPARTEMENT  
DU  
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT  
DE  
LISIEUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du MARDI 08 MARS 2022

Date de  
convocation :

01 mars 2022

Affichée le :

01 mars 2022

Date d'affichage  
des délibérations

**1 4 MARS 2022**

Nombre de  
délégués

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 26

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 08 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

#### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,  
M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, M. HAMEL,  
Mme THEVENIN adjoints.  
M. ROTROU, maire délégué de Vasouy.  
M. ALLEAUME, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mme GESLIN, Mme BARRÉ, M. BRÉVAL,  
Mme SALE, M. BUISSON, Mme GROS, Mme HARREAU, M. SAUDIN, M. AMBOS, Mme  
LALART, Mme HERON BUDIN, Mme GALOCHER conseillers municipaux.

#### Absent :

M. CARVAL, conseiller municipal

#### Absent et excusé :

M. NAVIAUX, conseiller municipal

#### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme SAUSSEAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme THEVENIN), Mme THOMAS (pouvoir à Mme PONS), conseillers municipaux.

Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

### Convention Ville de Honfleur/Office du Tourisme pour la vente de billetterie salle du Batolune

Rapporteur : Madame Caroline THEVENIN, Adjointe au Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville en date du 15 décembre 2020 validant les statuts de l'Office de Tourisme communautaire de Honfleur

**Considérant** l'intérêt pour la salle de spectacle du Batolune de la Ville de Honfleur de disposer de différents points de vente de billets pour ses concerts et spectacles,

Afin de faciliter la promotion et la visibilité du Batolune auprès des habitants et des visiteurs et pour offrir une facilité de réservation en amont, il apparait pertinent d'assurer également la vente de sa billetterie au comptoir du bureau d'accueil de l'Office de Tourisme communautaire de Honfleur et sur le site internet de l'Office de Tourisme via le lien <https://visites.ot-honfleur.fr/>.

Dans cette optique, il est nécessaire d'établir une convention entre les parties pour en définir les modalités.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention, jointe en annexe, à intervenir entre la Ville de Honfleur et l'Office de Tourisme Communautaire de Honfleur pour la vente de billetterie de la salle de spectacle du Batolune et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte afférent.

Il est signalé que Monsieur BUISSON, Président de l'Office du Tourisme et Conseiller Municipal n'a pas pris part au vote de cette délibération.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Approuve les termes de la convention à intervenir entre la Ville de Honfleur et l'Office de Tourisme Communautaire de Honfleur pour la vente de billetterie de spectacle de la salle du Batolune de Honfleur par l'Office de Tourisme Communautaire de Honfleur, avec effet rétro actif au 1<sup>er</sup> février 2022.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte afférent.**

P/ le maire  
Felipe ALVAREZ  
1<sup>er</sup> adjoint



Accusé de réception en préfecture  
014-211403332-20220308-del202211-DE  
Date de télétransmission : 14/03/2022  
Date de réception préfecture : 14/03/2022

DÉPARTEMENT  
DU  
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT  
DE  
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du MARDI 08 MARS 2022

Date de  
convocation :

01 mars 2022

Affichée le :

01 mars 2022

Date d'affichage  
des délibérations

**14 MARS 2022**

Nombre de  
délégués

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 08 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

#### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,  
M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, M. HAMEL,  
Mme THEVENIN adjoints.  
M. ROTROU, maire délégué de Vasouy.  
M. ALLEAUME, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mme GESLIN, Mme BARRÉ, M. BRÉVAL,  
Mme SALE, M. BUISSON, Mme GROS, Mme HARREAU, M. SAUDIN, M. AMBOS, Mme  
LALART, Mme HERON BUDIN, Mme GALOCHER conseillers municipaux.

#### Absent :

M. CARVAL, conseiller municipal

#### Absen et excusés :

M. NAVIAUX, conseiller municipal

#### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme SAUSSEAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme THEVENIN), Mme THOMAS (pouvoir à Mme PONS), conseillers municipaux.

Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

### MANEGE « CARROUSEL PALACE 1900 » : Changement temporaire d'emplacement et application de tarifs spécifiques pour l'année 2022

Rapporteur : Monsieur Felipe ALVAREZ, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté de stationnement 2022-54 en date du 1<sup>er</sup> février 2022

**CONSIDERANT** qu'en raison des travaux d'aménagement de la place de l'Hôtel de Ville, qui ont débuté le 17 février 2022, pour une durée de 24 semaines, l'emplacement attribué habituellement au carrousel est inaccessible,

**CONSIDERANT** qu'un emplacement provisoire, à titre exceptionnel, a été proposé à M. Campion, sur le parking du Bassin du Centre, à proximité de la criée aux poissons que Monsieur Campion a accepté.

**CONSIDERANT** que la date du 5 février 2022 est la date de commencement de l'exploitation du manège,

**CONSIDERANT** que l'emplacement étant moins favorable en termes de rentabilité que la place de la Mairie, Monsieur Champion a fait une demande en vue d'obtenir un tarif journalier moins élevé par rapport au tarif habituellement appliqué, soit 113 euros par jour, hors juillet et août et 202 € par jour pour les mois de juillet et août (délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2021),

**CONSIDERANT** qu'après instruction, la demande formulée par M Champion s'avère recevable tant l'emplacement est moins favorable, avec un impact déjà notable sur la fréquentation,

Au regard des éléments évoqués ci-dessus, il est proposé au conseil municipal d'adapter, à titre exceptionnel, la tarification journalière appliquée à M Champion aux conditions suivantes :

Du 5 février au 6 mars inclus : 80 € par jour,

Du 7 mars au 31 mars inclus (hors période vacances scolaires) : 50 € par jour,

Dès le 1<sup>er</sup> avril, la tarification habituelle sera appliquée soit :

Du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin inclus : 113 € par jour

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août inclus : 202 € par jour

Du 1<sup>er</sup> septembre au 6 novembre inclus : 113 € par jour

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Adopte les tarifs proposés ci-dessus concernant l'occupation du domaine public accordée au « Carrousel Palace 1900 » de M Champion.**

Le Maire,

Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture  
014-211403332-20220308-del202212-DE  
Date de télétransmission : 14/03/2022  
Date de réception préfecture : 14/03/2022

DÉPARTEMENT  
DU  
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT  
DE  
LISIEUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du MARDI 08 MARS 2022

Date de  
convocation :

01 mars 2022

Affichée le :

01 mars 2022

Date d'affichage

des délibérations

**14 MARS 2022**

Nombre de  
délégués

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 08 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

#### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,  
M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, M. HAMEL,  
Mme THEVENIN adjoints.  
M. ROTROU, maire délégué de Vasouy.  
M. ALLEAUME, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mme GESLIN, Mme BARRÉ, M. BRÉVAL,  
Mme SALE, M. BUISSON, Mme GROS, Mme HARREAU, M. SAUDIN, M. AMBOS, Mme  
LALART, Mme HERON BUDIN, Mme GALOCHER conseillers municipaux.

#### Absent :

M. CARVAL, conseiller municipal

#### Absent et excusé :

M. NAVIAUX, conseiller municipal

#### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme SAUSSEAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme THEVENIN), Mme THOMAS (pouvoir à Mme PONS), conseillers municipaux.

Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

### Adhésion de la ville à l'association de bibliothécaires Bib'Gang

Rapporteur : Madame Caroline THEVENIN, Adjointe au Maire.

Depuis 1998, l'association des bibliothécaires « Bib'Gang » crée des projets culturels autour d'une thématique, tous les 4 ans environ, afin de mutualiser les moyens humains et financiers de différentes bibliothèques du territoire (Cormelles-le-Royal, Dives-sur-Mer, Trouville-sur-Mer, Merville-Franceville-Plage, Tourville-sur-Odon, Pont-L'Évêque). Le prochain cycle d'animations aura lieu de septembre 2022 à août 2023.

**CONSIDERANT** que la mutualisation des moyens humains et financiers est un atout pour la collectivité.

**CONSIDERANT** que le travail en partenariat avec d'autres bibliothèques du territoire bénéficie à l'équipe de la médiathèque et à ses usagers.

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la ville de rejoindre ce réseau local, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à y adhérer pour la somme de 40,00 € TTC par an.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide l'adhésion à l'association BIB'GANG et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

P/ le maire  
Felipe ALVAREZ  
1<sup>er</sup> adjoint



Accusé de réception en préfecture  
014-211403332-20220308-del202213-DE  
Date de télétransmission : 14/03/2022  
Date de réception préfecture : 14/03/2022

DÉPARTEMENT  
DU  
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT  
DE  
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du MARDI 08 MARS 2022

Date de  
convocation :

01 mars 2022

Affichée le :

01 mars 2022

Date d'affichage  
des délibérations

**1 4 MARS 2022**

Nombre de  
délégués

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 08 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

**Étaient présents :**

M. Michel LAMARRE, Maire,  
M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, M. HAMEL,  
Mme THEVENIN adjoints.  
M. ROTROU, maire délégué de Vasouy.  
M. ALLEAUME, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mme GESLIN, Mme BARRÉ, M. BRÉVAL,  
Mme SALE, M. BUISSON, Mme GROS, Mme HARREAU, M. SAUDIN, M. AMBOS, Mme  
LALART, Mme HERON BUDIN, Mme GALOCHER conseillers municipaux.

**Absent :**

M. CARVAL, conseiller municipal

**Absent et excusé :**

M. NAVIAUX, conseiller municipal

**Absents et excusés ayant donné pouvoir :**

Mme SAUSSEAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme THEVENIN), Mme THOMAS (pouvoir à Mme PONS), conseillers municipaux.

Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

### Avenant n°2 Convention Ville / Ecole de Voile du Cercle Nautique de Honfleur

Rapporteur : Monsieur Nicolas PUBREUIL, Adjoint au Maire.

Une convention de partenariat a été signée le 28 novembre 2016 entre la ville et le Cercle Nautique de Honfleur pour favoriser le développement des activités nautiques sur le territoire.

Un premier avenant a été approuvé par le conseil municipal du 12 juin 2019.

Entre autres, l'article 13, ayant pour objet la durée de la convention précise que « la convention initiale est renouvelée pour une durée de trois années à compter de la date de signature de cet avenant soit le 19 juin 2022.

Par conséquent, la subvention prévue à l'article 10 de la convention initiale devrait donc être versée au prorata temporis.

Afin de permettre au Cercle Nautique de Honfleur de finaliser son exercice budgétaire 2022 avec l'intégralité de la somme prévue dans l'avenant n°1, il est proposé au Conseil Municipal de modifier par un second avenant la durée de la convention prévue à l'article 13 jusqu'au 31 décembre 2022.

A l'issue de cette nouvelle échéance, une nouvelle convention sera établie et proposée au vote du conseil municipal, après examen de la situation budgétaire du Cercle Nautique de Honfleur.

**VU** l'article 12 de la convention initiale qui précise les modalités de modification du contenu par avenant

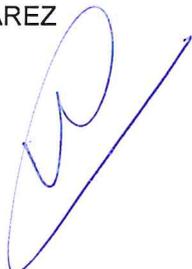
**CONSIDERANT** la nécessité budgétaire pour le Cercle Nautique d'Honfleur de prolonger la durée de la convention avec la ville de Honfleur, ce qui nécessite la passation d'un avenant,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Valide le projet d'avenant n°2 tel que présenté.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.**

P/ le maire  
Felipe ALVAREZ  
1<sup>er</sup> adjoint



Accusé de réception en préfecture  
014-211403332-20220308-del202214-DE  
Date de télétransmission : 14/03/2022  
Date de réception préfecture : 14/03/2022

DÉPARTEMENT  
DU  
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT  
DE  
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du MARDI 08 MARS 2022

Date de  
convocation :

01 mars 2022

Affichée le :

01 mars 2022

Date d'affichage  
des délibérations

**14 MARS 2022**

Nombre de  
délégués

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 08 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

**Étaient présents :**

M. Michel LAMARRE, Maire,  
M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, M. HAMEL,  
Mme THEVENIN adjoints.  
M. ROTROU, maire délégué de Vasouy.  
M. ALLEAUME, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mme GESLIN, Mme BARRÉ, M. BRÉVAL,  
Mme SALE, M. BUISSON, Mme GROS, Mme HARREAU, M. SAUDIN, M. AMBOS, Mme  
LALART, Mme HERON BUDIN, Mme GALOCHER conseillers municipaux.

**Absent :**

M. CARVAL, conseiller municipal

**Absent et excusé :**

M. NAVIAUX, conseiller municipal

**Absents et excusés ayant donné pouvoir :**

Mme SAUSSEAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme THEVENIN), Mme THOMAS (pouvoir à Mme PONS), conseillers municipaux.

Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

### AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS. POSE D'UN CABLE BASSE TENSION - LA LIEUTENANCE - HONFLEUR CX 116

Rapporteur : Monsieur Felipe ALVAREZ, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article L 2122-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques qui autorise des servitudes conventionnelles sur le domaine public,

**CONSIDERANT** que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, il est nécessaire de poser un câble BT souterrain sur 17 mètres et une borne type REMBT 600 le long de la Lieutenance Parcelle CX 116,

**CONSIDERANT** la demande émanant de la société ENEDIS, envoyée par courrier en date du 10 janvier dernier par la société SEC Ingénierie,

**CONSIDERANT** que tous les frais liés à la convention de servitudes, à sa signature ainsi qu'à son application seront à la charge d'ENEDIS ou du demandeur.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude et ses annexes, entre la Ville de Honfleur et la société ENEDIS, afin de procéder à la pose d'un câble B.T souterrain le long de la Lieutenance à Honfleur.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Approuve le projet de convention, joint en annexe.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude et ses annexes, entre la Ville de Honfleur et la société ENEDIS, afin de procéder à la pose d'un câble B.T souterrain le long de la Lieutenance à Honfleur sur la parcelle CX 116 dont la commune est propriétaire.**

P/ le maire  
Felipe ALVAREZ  
1<sup>er</sup> adjoint



Accusé de réception en préfecture  
014-211403332-20220308-del202215-DE  
Date de télétransmission : 14/03/2022  
Date de réception préfecture : 14/03/2022

DÉPARTEMENT  
DU  
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT  
DE  
LISIEUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### - Séance du MARDI 08 MARS 2022

Date de  
convocation :

01 mars 2022

Affichée le :

01 mars 2022

Date d'affichage

des délibérations

**1 4 MARS 2022**

Nombre de  
délégués

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 08 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

#### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,  
M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, M. HAMEL,  
Mme THEVENIN adjoints.  
M. ROTROU, maire délégué de Vasouy.  
M. ALLEAUME, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mme GESLIN, Mme BARRÉ, M. BRÉVAL,  
Mme SALE, M. BUISSON, Mme GROS, Mme HARREAU, M. SAUDIN, M. AMBOS, Mme  
LALART, Mme HERON BUDIN, Mme GALOCHER conseillers municipaux.

#### Absent :

M. CARVAL, conseiller municipal

#### Absent et excusé :

M. NAVIAUX, conseiller municipal

#### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme SAUSSEAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme THEVENIN), Mme THOMAS (pouvoir à Mme PONS), conseillers municipaux.

Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

### Musées de Honfleur - actualisation des tarifs 2022

Rapporteur : Madame Caroline THEVENIN, Adjointe au Maire.

Les musées de Honfleur procèdent à la vente d'un certain nombre d'ouvrages et de produits dérivés dans leurs différentes boutiques ; celles-ci sont ainsi alimentées régulièrement de nouveaux produits, de produits dont il faut actualiser les prix mais aussi de certains catalogues d'exposition.

Le 12 mars prochain ayant lieu l'ouverture de l'exposition « Maurice Mailland. Volupté de l'ombre », il importe donc de fixer le tarif de vente du catalogue qui accompagnera l'exposition. Enfin le prix de vente d'une bande dessinée consacrée à Erik Satie est à actualiser.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer le tarif de vente du catalogue qui accompagnera l'exposition *Maurice Maillard. Volupté de l'ombre*, à 12 €,
- d'actualiser le tarif de vente de la bande dessinée *Cinq nouvelles en forme de poires* de Bastien Loukia à 19 € (au lieu de 18 €, anciennement)

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2021 actualisant les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

**CONSIDERANT** la nécessité de fixer le tarif de vente du catalogue qui accompagnera l'exposition *Maurice Maillard. Volupté de l'ombre*, à 12 €,

**CONSIDERANT** la nécessité d'actualiser le tarif de vente de la bande dessinée *Cinq nouvelles en forme de poires* de Bastien Loukia à 19 €,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Actualise les tarifs 2022 des musées de Honfleur, tels que présentés ci-dessus, à compter du 12 mars 2022.**

P/ le maire  
Felipe ALVAREZ  
1<sup>er</sup> adjoint



Accusé de réception en préfecture  
014-211403332-20220308-del202216-DE  
Date de télétransmission : 14/03/2022  
Date de réception préfecture : 14/03/2022